

**Discours de invité d'honneur M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères de la  
République française**

**50<sup>ème</sup> session de la Conférence des organes spécialisés  
dans les affaires communautaires  
Vilnius, 28-29 octobre 2013**

***Construction européenne et démocratie : le rôle des Parlements***

Madame la Présidente, [*du Seimas de la République de Lituanie, Loreta Grauzininié*],

Monsieur le Vice-Président [*de la Commission des Affaires européennes, M. Gediminas Kirkilas*],

Mesdames et Messieurs les Parlementaires [*nationaux et européens*],

Monsieur le Vice-président de la Commission européenne [*présence M. Sefcovic, vice-président en charge des relations interinstitutionnelles*] ;

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je veux vous dire d'abord le plaisir et l'honneur que je ressens de participer à vos travaux. Ils sont importants. La nécessité de la coopération interparlementaire est, à mes yeux, fondamentale. Nous l'avons lancée il y a quelques années, elle n'a fait que croître depuis.

En 1979, les citoyens européens éalisaient au suffrage universel direct pour la première fois leurs représentants au Parlement européen. C'est une date charnière. La légitimité du processus décisionnel de l'UE était en jeu, et la question du rôle des parlements nationaux dans l'Europe devait être posée.

Dix ans après, en 1989, j'étais alors Président de l'Assemblée nationale française, j'ai proposé dans cette perspective la création de la COSAC. L'objectif était double : permettre aux parlements nationaux de participer à la vie de ce que nous n'appelions pas encore l'Union européenne, favoriser la coopération entre parlements nationaux et entre parlements nationaux et parlement européen.

J'avais, comme vous, une conviction : les parlements nationaux ont un rôle important à jouer dans le bon fonctionnement de l'Union européenne. La coopération interparlementaire permet d'apporter aux décisions de l'Union une légitimité accrue et de mieux prendre en compte les attentes des peuples.

La première réunion de cette conférence interparlementaire fut organisée par l'Assemblée nationale en novembre 1989. Le mur de Berlin venait de tomber. L'Union européenne comprenait seulement 12 Etats et les députés s'interrogeaient, à Paris, sur le renforcement du contrôle parlementaire des affaires européennes et notamment sur leur propre rôle dans la construction européenne.

\*

Près de 25 ans après, nous participons aujourd'hui à la 50ème réunion de la COSAC. Les raisons qui ont justifié la création de la COSAC sont toujours valables et sans doute encore plus, au regard des développements d'une Union qui lui donnent une configuration différente à la fin des années 1980. Elle doit en effet faire face à une désaffection croissante des peuples déçus par des politiques

qui ne savent pas toujours répondre aux défis d'une période de crises et de mutations. Les Européens restent majoritairement attachés à l'idée européenne, mais ils critiquent la gestion européenne. Pour remédier à cet éloignement, qui met en cause la légitimité démocratique de l'Union, une piste consiste à rapprocher la décision européenne des citoyens. Il ne s'agit pas seulement d'avoir des idées, des dispositions juridiques et des politiques européennes. Il faut que ces idées, ces dispositions, ces politiques répondent aux attentes des peuples.

Depuis cette époque, de nombreux progrès ont été enregistrés. Le Parlement européen qui, aux termes des traités, représente les citoyens de l'Union européenne, est désormais co-législateur pour la plupart des textes législatifs. Il est un acteur fondamental du triangle institutionnel et assure la défense des intérêts des citoyens européens dans le processus décisionnel. C'est également devant le Parlement européen que la Commission est responsable et les procédures d'audition des commissaires au moment du renouvellement des institutions sont exigeantes. Les parlements nationaux sont désormais associés à la discussion concernant la législation communautaire ou l'approfondissement de l'UEM. Les débats organisés dans les assemblées en sont la preuve, ainsi que la procédure veillant au respect du principe de subsidiarité ou encore les conférences interparlementaires.

Mesdames et Messieurs,

Il faut aller plus loin. L'UE, et en particulier l'Union économique et monétaire, s'est approfondie ces dernières années, pour répondre à la crise économique et financière. Les dispositions du *two-pack* et du *six-pack* ont des conséquences directes sur la souveraineté budgétaire des parlements nationaux. Le renforcement de l'UEM impose une coordination accrue des politiques économiques et nécessite donc, en parallèle, une amélioration de la coordination entre les représentations nationales. Surtout, doit être respecté le principe selon lequel à chaque étape du processus décisionnel doit correspondre un organe délibératif : il en va de la légitimité démocratique des orientations prises pour l'avenir l'UEM et de l'Union. Les parlements doivent donc être en mesure d'occuper pleinement leur place dans ce nouveau cadre, pour constituer le pendant parlementaire de l'approfondissement de l'UEM. C'est l'objectif de la conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et budgétaire, établie à l'article 13 du TSCG, dont la première réunion a eu lieu en octobre, ici, à Vilnius.

\*

Comment faire plus et, surtout, mieux dans cette direction ? Nous avons tous notre part de responsabilité. Chaque niveau de décision -la Commission, les gouvernements, les parlementaires nationaux et européens-, nous devons nous engager au service d'une plus grande légitimité démocratique de l'Union.

- Nombre des dispositifs mis en place pour répondre à la crise ont renforcé le rôle de la Commission, en particulier dans le domaine de la gouvernance économique. C'est le cas notamment des transformations entraînées par la procédure du « semestre européen ». Une telle évolution était nécessaire pour éviter le pire, mais le corollaire indispensable, c'est un meilleur contrôle démocratique de ces procédures. A cette fin, je crois qu'il est souhaitable d'organiser les conditions d'un débat contradictoire entre les parlements nationaux et Bruxelles. La Commission pourrait par exemple se déplacer devant les assemblées parlementaires lorsqu'elle formule les recommandations

par pays, pour présenter son rapport devant la représentation nationale. On la dit souvent lointaine. Une première manière de répondre serait d'être présent dans les Etats membres. Certes, cela peut déjà se faire pour partie. Je crois qu'il faudrait le systématiser. En d'autres termes, si chaque Etat membre doit adopter « un réflexe européen », en retour, la Commission devrait se déplacer dans les Etats membres et se présenter devant les représentants des citoyens nationaux pour expliquer sa politique, mais aussi prendre en considération leurs interrogations et leurs demandes.

- Du côté des Etats membres, nous avons aussi besoin d'un débat européen enrichi et objectif. On peut critiquer ou refuser une décision européenne sans être pour autant anti-européen. A l'inverse, quand un gouvernement accepte une décision à Bruxelles, il doit avoir le courage de l'endosser. Pour redonner le goût de l'Europe, nous devons donc améliorer la coopération avec les assemblées parlementaires sur les décisions européennes. Ainsi, depuis 2005, en France, les Ministres peuvent se rendre devant le Parlement pour présenter les enjeux du Conseil dont ils ont la charge. De même, le Ministre délégué chargé des Affaires européennes s'est rendu en octobre dernier devant le Parlement pour débattre avec les parlementaires européens des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil européen. Tous les exécutifs devraient s'efforcer d'associer pleinement leurs parlements nationaux à la prise de décision au niveau européen.

- Les députés européens, pour leur part, en tant qu'acteurs du triangle institutionnel et représentants des citoyens européens, ont la responsabilité de travailler avec les députés nationaux, notamment dans le cadre de la COSAC. La nouvelle Conférence sur la gouvernance économique et financière, instituée par le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'UEM (TSCG) va dans le bon sens. Sa première réunion, il y a quinze jours, a permis de poser les bases d'une nouvelle coordination.

Si les procédures issues du *two-pack* et du *six-pack* étaient certainement nécessaires pour remédier à l'asymétrie de l'UEM, elles doivent être légitimes auprès des citoyens et bien prendre en compte les positions des parlements nationaux : c'est un enjeu d'équilibre institutionnel. Par ailleurs, si les eurodéputés élus dans les 27 Etats membres traitent des politiques économiques des 17 Etats membres de la zone euro, un autre déséquilibre s'installe. Une structure dédiée à la zone euro pourrait donc être mise en place au sein du Parlement européen après les prochaines élections européennes, afin de garantir un contrôle démocratique et une légitimité appropriés aux décisions concernant la zone euro. Le Parlement européen aurait bien sûr à décider des moyens pour y parvenir. Cette proposition a été mise en exergue dans la proposition franco-allemande de mai 2013. Elle me semble de bon sens.

- Les parlementaires nationaux, enfin, disposent d'une palette d'instruments pour intervenir dans la prise de décision européenne. Je souhaiterais m'arrêter un instant sur le protocole n°2, qui fait débat, pour revenir sur la subsidiarité. Vous voyez que tout parlement peut adresser aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles il estime qu'un projet n'est pas conforme au principe de subsidiarité. Les parlements sont ici pleinement dans leur rôle. Il ne s'agit pas de freiner la construction européenne, mais au contraire de permettre aux élus nationaux de s'exprimer sur les propositions de la Commission. Les parlementaires doivent se saisir de cet outil pour mettre en cause les éventuels abus de certains projets mais aussi pour souligner leur volonté d'aller plus loin dans la construction européenne.

Cette disposition a déjà démontré son fonctionnement, par exemple sur le projet de règlement dit « Monti II ». Face à la Commission, les parlements nationaux ont su tirer la sonnette d'alarme à temps pour défendre, en l'occurrence, le droit de grève. Et ont été entendus par Bruxelles.

\*

Mesdames et Messieurs,

Dans quelques mois, les citoyens européens seront appelés aux urnes pour élire leurs représentants au Parlement européen. Une nouvelle Commission sera désignée, dont le président sera élu selon de nouvelles modalités.

Ces élections ont lieu dans un contexte d'inquiétude. L'abstention, l'anti-Europe menacent. Je ne partage pas le discours de ceux qui, au nom d'une prétendue ambition plus forte, estiment que seule une révision fondamentale des traités permettra, le moment venu, de renforcer la légitimité démocratique de l'Union européenne. L'urgence commande d'agir vite et tous les niveaux de décision (Commission, Conseil, Parlement européen et parlements nationaux) devront rapidement améliorer leur coopération. C'est un moyen de mobiliser nos citoyens pour les élections européennes de l'année prochaine.

Les raisons qui ont présidé à la création de la COSAC n'ont donc à mes yeux pas vieilli avec le temps. Permettez-moi d'user, en ma qualité de « père ou de créateur de la COSAC » de vous inviter à utiliser encore davantage cette enceinte en en faisant un lieu de débat, dont l'Union aura grandement besoin dans les années à venir.

Il y a une expression courante dans nos pays, dont chez nous, que je n'aime pas. Malheureusement nous allons beaucoup l'entendre dans les prochains mois : « Bruxelles a décidé ». Cette formule facile est techniquement inexacte et politiquement dangereuse. C'est nous qui décidons à Bruxelles et à Strasbourg. L'Union européenne est notre construction commune. Montrons-le.